

N° 5497¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Etat d'Israël tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et du Protocole y relatif, signés à Bruxelles, le 13 décembre 2004

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(14.2.2006)

En date du 3 octobre 2005, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a fait transmettre au Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique, qui était accompagné d'un exposé des motifs ainsi que du texte de la convention à approuver.

La convention avec l'Etat d'Israël a été signée à Bruxelles le 13 décembre 2004 par les ministres des Affaires étrangères des deux pays.

Malgré les fortes tensions régionales, l'économie de l'Etat d'Israël s'est renforcée notamment sous l'impulsion du secteur très développé des hautes technologies.

Au vu du dynamisme de l'échange économique entre les deux pays, l'entrée en vigueur de la Convention est dans l'intérêt du pays.

Le Conseil d'Etat observe que la Convention repose largement sur le modèle de l'OCDE, organisation dont l'Etat d'Israël n'est pas membre.

Il y a lieu de souligner que la Convention prévoit son application rétroactive à partir du 1er janvier 2004.

Le Conseil d'Etat peut marquer son accord avec le projet sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 14 février 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

